



# DÉLIBÉRATION

## du 17 septembre 2024

Présents : 21 Excusés : 4 4 pouvoirs Absents : / Votants : 25 En exercice : 25	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b>.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, M. Mme Isabelle LEAUTE Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAudeau, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Noëlle BICHON (ayant donné pouvoir à Sandrine SUTEAU), Mme Sandrine BRANCHEREAU, (ayant donné pouvoir à Fabrice PAYEN), Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Ludovic LEDUC), Mme Türkan RENZO, (ayant donné pouvoir à Nadine YOU)</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Philippe THIBAudeau <u>Date de la convocation</u> : 11 septembre 2024</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>19/09/2024</u> Publiée, le <u>19/09/24</u> Notifiée, le	
<b>Délibération n°24.6.9</b>	<b><u>FINANCES</u></b> <b>Avenant N° 2 au marché de travaux de transformation d'un cabinet dentaire en cabinet médical – Lot 1 – démolitions – maçonneries - SAS BOISSEAU</b>

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 20 septembre 2023 et sa délibération du 19 décembre 2023 autorisant respectivement le Maire à signer le marché de travaux de transformation d'un cabinet dentaire en cabinet médical – lot 1 à 6 et l'avenant n° 1.

Elle souligne, s'agissant d'un programme portant réhabilitation d'un équipement existant (ancien cabinet dentaire), que des aléas de chantier peuvent survenir.

Plus particulièrement, concernant le lot n°1 du marché, il est nécessaire de prendre en compte les travaux suivants :

- Destruction d'un mur en parpaing au lieu d'un mur en placo-plâtre.

	HT	TTC	Incidence
<b>Marché de base</b>	<b>13 600,00 €</b>	<b>16 320,00 €</b>	
Avenant 1 - saignée pour déplacement du compteur électrique	1 670,00 €	2 004,00 €	
Avenant 2 - Destruction d'un mur en parpaing au lieu d'un mur en placo plâtre	945,13 €	1 134,16 €	
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>16 215,13 €</b>	<b>19 458,16 €</b>	<b>19,23%</b>

**Le montant des travaux supplémentaires visés par le maître d'œuvre est de 945,13€ H.T. Le montant initial du lot 1 était de 13 600€ H.T. L'avenant représente donc 19,23% du montant initial. Le nouveau montant du lot 1 s'élève donc à 16 215.13€ H.T.**

L'avenant présenté étant supérieur à 10% du montant initial, une délibération formelle du Conseil Municipal est nécessaire pour autoriser Madame le Maire à signer l'avenant.

**Après avoir entendu cet exposé,**

**Sur proposition du Maire,**

**Vu l'exposé présenté,**

**Vu la présentation en commission Urbanisme - Bâtiments du 27 août 2024,**

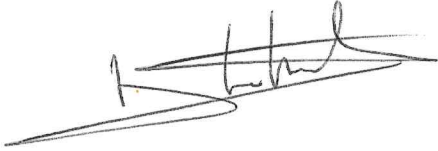
**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,**

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20240917-2469D-DE Reçu  
le 19/09/2024

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

► **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n° 2 au lot 1 – démolitions – maçonneries du marché de travaux de transformation d'un cabinet dentaire en cabinet médical pour un montant de 945.13€ H.T ;

**Philippe THIBAudeau**  
Secrétaire de séance



**Le Maire,  
Nadine YOU**

